

Chapitre 1

Préface du Cadre conceptuel

L'établissement de normes fondées sur les principes nécessite de disposer d'un cadre conceptuel. Il s'agit d'un ensemble d'objectifs et de fondements interreliés qui aboutissent à des normes cohérentes ou, en l'absence de normes particulières, à l'application de concepts cohérents.

Chapitre 2

Caractéristiques des entités du secteur public

Les entités du secteur public existent pour servir la population. Les caractéristiques essentielles des entités du secteur public sont les suivantes :

- l'obligation inhérente de reddition de comptes à la population;
- des structures de gouvernance uniques;
- des objectifs d'intérêt public multiples;
- la nature et l'utilisation des ressources publiques;
- le volume et l'importance financière des opérations sans contrepartie;
- la pérennité du secteur public.

Ces caractéristiques et les besoins des utilisateurs mènent à l'objectif redditionnel et aux objets généraux de reddition de comptes de l'information financière.

Chapitre 3

Objectif de l'information financière

La caractéristique primordiale des entités du secteur public est l'obligation de reddition de comptes à la population. L'objectif de l'information financière communiquée par les entités du secteur public est la reddition de comptes financière auprès des utilisateurs principaux.

- Utilisateurs principaux = la population et ses représentants élus ou nommés.
- Objets généraux de reddition de comptes :
 - l'état des finances (l'un des aspects de la capacité de service);
 - la performance financière (l'un des aspects de la variation de la capacité de service);
 - la conformité aux autorisations et au plan financiers.
- Les états financiers fournissent certaines des informations nécessaires à la reddition de comptes sur ces objets généraux.

Concepts relatifs aux états financiers

Chapitre 5

Rôle des états financiers

- Ils aident l'entité du secteur public à remplir son obligation de reddition de comptes à la population.
- Les informations qu'ils contiennent contribuent à la reddition de comptes sur les objets généraux.

Fondements des états financiers

- Entité comptable isolable.
- Contrôle.
- Unité monétaire : \$ CA, sans ajustement pour variation du pouvoir d'achat.
- Méthode de comptabilité : comptabilité d'exercice.

Chapitre 4

Chapitre 6

Objectifs des états financiers

- Détermination du périmètre : l'entité comptable.
- Présentation de la situation financière : la capacité de servir la population, exprimée en termes de ressources et obligations économiques (la situation financière est constituée de plusieurs composantes).
- Présentation de l'évolution de la situation financière : origine, affectation, et consommation des ressources économiques de l'entité (y compris les besoins de trésorerie).
- Comparaison avec le budget.
- Communication des cas de non-conformité aux autorisations financières.
- Communication des risques et incertitudes.

L'atteinte de ces objectifs passe par le modèle d'information.

Chapitre 7

Caractéristiques qualitatives des informations présentées dans les états financiers et aspects connexes à considérer

Caractéristiques qualitatives

- Pertinence
 - Valeur de confirmation et valeur prédictive
- Fidélité
 - Primauté de la substance sur la forme
 - Exhaustivité
 - Neutralité
 - Absence d'erreurs significatives
- Vérifiabilité
- Comparabilité
- Compréhensibilité
- Rapidité

Aspects connexes à considérer

- Équilibre avantages-coûts
- Caractère significatif
- Prudence

Chapitre 8

Éléments constitutifs des états financiers

- Actifs
- Passifs
- Revenus
- Charges

Aucun élément reporté qui n'est ni un actif ni un passif.

Aucun élément de capitaux propres.

Certains revenus et certaines charges de l'exercice peuvent être comptabilisés hors de l'excédent ou du déficit de l'exercice où ils se produisent (c.-à-d. directement dans une composante de l'actif net ou du passif net).

Chapitre 9

Comptabilisation dans les états financiers

Critères de comptabilisation :

- respect de la définition d'un élément constitutif;
- attente de rentrée d'avantages économiques futurs ou de renonciation à de tels avantages;
- mesure possible.

Mesure dans les états financiers

- Principale base de mesure : le coût historique.
- Pour mieux répondre à l'objectif de reddition de comptes, le CCSP peut établir d'autres bases de mesure, telles que la juste valeur.
- Hypothèse de la continuité d'activité.

Concepts de présentation (y compris par voie de notes et tableaux complémentaires) relatifs aux états financiers

Chapitre 10

¹ Ce diagramme résume les grands thèmes du présent exposé-sondage.